

Lausanne 2020
Présentation et soutien d'une candidature lausannoise
à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020
Réponse au postulat de M. Jacques Pernet

Rapport-préavis N° 2014/2

Lausanne, le 16 janvier 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs, afin de couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation à Lausanne des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 et d'accepter, dans l'hypothèse du choix de Lausanne comme ville organisatrice de ces Jeux, le principe de l'octroi d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit.

Elle répond ainsi au postulat de M. Jacques Pernet demandant le dépôt, en collaboration avec les autorités cantonales, d'une telle candidature.

2. Les Jeux olympiques de la jeunesse

En juillet 2007, lors de la 119^{ème} session du Comité international olympique (CIO), à Guatemala City, sont créés les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Projet cher à M. Jacques Rogge, alors président du CIO, les JOJ ne sont pas des Jeux olympiques juniors mais des jeux visant la promotion de la pratique du sport chez les jeunes, et à leur transmettre les valeurs de l'olympisme (excellence, respect, amitié). A cette fin, les JOJ allient manifestation sportive de haut niveau et programme culturel et éducatif. Ils sont ouverts à de jeunes athlètes de talent âgés de 15 à 18 ans.

Lors de leur création en 2007, le CIO a décidé que les JOJ auraient lieu tous les quatre ans et qu'en alternance se tiendraient des JOJ d'été et d'hiver. De plus, leur taille et leur durée devraient être limitées (3'500 jeunes, durant 12 jours pour les JOJ d'été et 1'500 jeunes durant 10 jours pour ceux d'hiver), afin de permettre à un maximum de villes à travers le monde d'être candidates. Les premiers JOJ d'été ont eu lieu en 2010, à Singapour et ceux d'hiver en 2012, à Innsbruck.

Comme les Jeux olympiques, les JOJ ont donc lieu tous les quatre ans, ils comprennent aussi une cérémonie d'ouverture et une de clôture, ainsi qu'une vasque dans laquelle brûle la flamme olympique tout au long de la manifestation, s'organisent autour d'un village olympique et de sites dévolus aux compétitions. Par contre, ils ne sont pas télévisés de façon planétaire et ne bénéficient pas du même engouement de la part des partenaires économiques du CIO.

2.1 Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver

La compétition

Le programme des sports organisés dans le cadre des JOJ repose sur celui des Jeux olympiques. Pour les JOJ d'hiver, il s'agit de sept sports (biathlon, bobsleigh, curling, hockey sur glace, luge, patinage et ski) et quinze disciplines (biathlon, bobsleigh, skeleton, curling, hockey sur glace, luge, patinage artistique, patinage de vitesse, patinage de vitesse sur piste courte/short-track, ski alpin, ski de fond, ski acrobatique, combiné nordique, saut à ski et snowboard). Toutefois, le programme comprend aussi de nouvelles disciplines et/ou de nouveaux formats pour des disciplines existantes (par exemple des épreuves d'habileté en hockey sur glace, du saut à ski féminin ou du snowboard slopestyle), ainsi que des épreuves mixtes (tournoi de curling par exemple) et plurinationales.

Comme indiqué, la première édition des JOJ d'hiver a eu lieu en 2012, à Innsbruck, et a vu la participation de 1059 jeunes de 70 pays. Les prochains JOJ d'hiver se tiendront du 12 au 21 février 2016 à Lillehammer en Norvège.

Le programme culturel et éducatif

Le programme culturel et éducatif (PCE) se déroule en parallèle des compétitions. Si son contenu est laissé à l'appréciation des comités d'organisation et à leur créativité, les thèmes sur lesquels il se concentre restent toujours les mêmes : Olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression et bien-être et styles de vie sains. Le PCE propose des activités interactives, des ateliers, des groupes de discussion, des excursions et des exercices de formation à l'esprit d'équipe. Il n'est pas seulement destiné aux participants aux JOJ, il est également ouvert aux jeunes de 18 à 24 ans résidant dans la région des JOJ, qui y participent en tant que jeunes reporters, photographes et ambassadeurs. Pour le CIO, le contenu du programme culturel et éducatif est déterminant pour l'attribution des JOJ.

Voulu par le CIO et englobé au sein du programme culturel et éducatif des JOJ, le programme des athlètes modèles permet aux participants aux JOJ de rencontrer des champions olympiques médaillés ou des champions du monde. Ces athlètes modèles partagent avec les jeunes leurs expériences et leurs valeurs. Ils participent aux ateliers du programme culturel et éducatif et sont présents dans le village olympique. A titre d'exemple, Stéphane Lambiel, médaillé olympique en patinage artistique, ambassadeur de la candidature lausannoise et citoyen de notre ville, a été athlète modèle aux JOJ d'Innsbruck.

2.2. Les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020

La procédure de candidature pour l'organisation de la troisième édition des JOJ d'hiver a été lancée par le CIO, le 6 juin 2013. La date limite à laquelle les comités nationaux olympiques (CNO) doivent avoir informé le CIO du nom de leur ville candidate à l'organisation des JOJ a été fixée au 28 novembre 2013. A cette date deux CNO ont fait part de leur intérêt : le suisse avec Lausanne et le roumain avec Brasov.

Cela constitue la première étape d'un long processus, qui s'achèvera, en 2015, avec l'élection de la ville hôte. Le calendrier des prochaines étapes est, à ce jour¹, le suivant :

¹ Les dates définitives de remise des rapports d'évaluation et d'élection de la ville hôte ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce rapport-préavis.

2013		
	12 décembre	Signature de la procédure de candidature à l'organisation des JOJ
2014		
	15-16 janvier	Séminaire pour les villes requérantes
	17 juin	Remise des dossiers de candidature
	16-28 août	Programme des observateurs aux JOJ d'été de 2014 à Nankin (Chine)
	2-3 décembre	Présélection des villes candidates par la commission exécutive du CIO
2015		
	février-mars	Visioconférences entre la commission d'évaluation et les villes candidates
	avril-mai	Rapport de la commission d'évaluation du CIO
	juillet-août	Election de la ville hôte des JOJ d'hiver de 2020 à Kuala Lumpur (Malaysia)

3. Les Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne

3.1. La démarche

Lors de l'annonce de la tenue des premiers JOJ à Singapour, les autorités lausannoises et vaudoises ont décidé, dans le cadre de leur collaboration pour la promotion de Lausanne, capitale olympique, d'envoyer une délégation à ces jeux, afin de déterminer la faisabilité d'un tel événement à Lausanne. Si le résultat convainc la délégation, en particulier de la justesse du concept des JOJ, l'ampleur des moyens nécessaires pour l'organisation des JOJ d'été la conforte dans l'idée que le format des jeux d'hiver s'adapte bien à une candidature lausannoise. Cette analyse sera confirmée par la délégation envoyée observer les premiers JOJ d'hiver à Innsbruck en 2012.

Sur la base du rapport présenté par la délégation commune aux JOJ de Singapour, le Conseil d'Etat et la Municipalité décident, en décembre 2010, de cofinancer une étude de faisabilité d'une candidature à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 à Lausanne. Celle-ci est confiée à une société spécialisée dans le conseil aux collectivités publiques et ses résultats sont remis le 30 septembre 2011. Pour cette société, Lausanne peut organiser un tel événement à la condition que ce projet soit élargi au canton de Vaud et qu'il implique d'autres communes.

Convaincues du bien-fondé de leur démarche et motivés par les résultats de l'étude qu'ils ont commandée, les autorités cantonales et lausannoises décident d'aller de l'avant et de convaincre « Swiss Olympic », l'organe fédérateur du sport suisse et comité national olympique, de soumettre au CIO une candidature suisse, celle de Lausanne. Cela ne va pas de soi. En effet, la ville et la région de Lucerne sont également intéressées par l'organisation des JOJ d'hiver de 2020 et « Swiss Olympic » soutient une candidature suisse à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022, « Grisons 2022 ». Cependant, le 3 mars 2013, le peuple des Grisons refuse le projet, ouvrant ainsi la voie à une candidature suisse aux JOJ d'hiver de 2020.

En juin 2013, un dossier est déposé auprès de « Swiss Olympic », après avoir été présenté au conseil exécutif de l'organe fédérateur du sport suisse le 23 avril. Le 22 août, ce dernier annonce qu'il entend présenter Lausanne comme candidate suisse à l'organisation de cet événement et qu'il soumet son choix au Parlement suisse du sport. Celui-ci l'accepte le 19 septembre 2013.

3.2. Pourquoi une candidature pour les JOJ d'hiver de 2020 ?

A cette question, la Municipalité et le Conseil d'Etat donnent trois réponses : pour le sport suisse, pour les valeurs olympiques et pour la capitale olympique.

Pour le sport suisse : parce que nous voulons développer et soutenir la promotion du sport auprès des jeunes dans notre ville, notre canton et notre pays

Un événement sportif se doit d'avoir un impact durable là où il se déroule. Les JOJ d'hiver à Lausanne doivent répondre à cet objectif. Ils doivent également s'inscrire dans une vision à court et moyen termes de promotion du sport chez les jeunes et de la relève, que ce soit au niveau local, cantonal ou fédéral. « Lausanne 2020 » est l'occasion idéale de lancer de tels programmes, de mobiliser les fédérations nationales, qu'elles soient d'été ou d'hiver, afin de faire de ces jeux un moteur pour le sport suisse.

Pour les valeurs olympiques : parce que nous voulons raviver la flamme de l'Olympisme dans toute la Suisse

Depuis 1948, la Suisse n'a plus organisé de Jeux olympiques. Plusieurs candidatures ont été lancées depuis et ont échoué à divers stades du processus. S'il aboutit, ce projet permettra de raviver les valeurs de l'olympisme au sein de l'ensemble de la population de ce pays et de démontrer la capacité de la Suisse à organiser un tel événement.

Pour la capitale olympique : parce qu'il existe un lien fort et naturel entre la capitale olympique et les JOJ

En 2015, nous célébrerons le centenaire de la décision de Pierre de Coubertin d'installer à Lausanne le siège du CIO. Depuis vingt ans maintenant, Lausanne est, sur décision de ce même CIO, la capitale olympique. Aujourd'hui, 58 fédérations et organisations sportives internationales ont leur siège à Lausanne ou dans le canton, faisant de notre ville la capitale administrative du sport mondial. Cependant, notre ville et le canton de Vaud sont aussi une région de pratique sportive. En trente ans, Lausanne et le canton de Vaud ont accueilli plus d'une cinquantaine d'événements de portée nationale et internationale. La tenue des JOJ d'hiver permettra de renforcer cette compétence et de montrer, tant à notre population, qu'à celle des autres pays, que la capitale olympique est aussi une ville qui vit le sport. De plus, par leur format et leur contenu, les JOJ d'hiver permettront de mettre en avant la diversité et les échanges culturels dans un canton où pratiquement un tiers de sa population est étrangère. Au travers du programme culturel et éducatif, l'importance de la recherche et de la formation, dans une région qui accueille des institutions renommées telles que l'Université de Lausanne (UNIL), l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'International institute for management development (IMD) et l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), sera valorisée.

3.3. Le dossier « Lausanne 2020 »

L'articulation et la présentation du dossier de candidature « Lausanne 2020 » répondent à des directives extrêmement précises et strictes établies par le CIO. Son élaboration a été confiée à une société de la place. A l'heure actuelle, hors les arguments en faveur de Lausanne et le budget², il présente les points suivants :

3.3.1. Les sites

« Lausanne 2020 » n'est pas seulement la candidature de Lausanne à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020, c'est aussi et avant tout un projet fédérateur pour tout le canton de Vaud. C'est dans ce but, qu'il s'articule autour de trois pôles : le pôle Lausanne, le pôle Alpes et le pôle Jura.

Le pôle Lausanne

Pôle central, il comprendrait tous les sports de glace (ou en tout cas une grande majorité d'entre eux), le village olympique, les cérémonies d'ouverture et de clôture, les célébrations des médailles, le centre principal du programme culturel et éducatif, le logement de la famille olympique et des médias, ainsi que le centre principal des médias et celui de diffusion. Le choix des différents lieux de cérémonies et de compétitions n'est, aujourd'hui, pas définitif et sera affiné au fur et à mesure de l'évolution du projet.

² Celui-ci est présenté au chapitre 4 « Aspects financiers ».

Ainsi, actuellement le hockey sur glace aurait lieu au Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Tandis que le curling, le patinage de vitesse sur piste courte et le patinage artistique auraient lieu à Beaulieu. Beaulieu servirait également de centre de presse et de centre de diffusion. Le patinage de vitesse serait l'hôte du centre sportif de l'UNIL, tandis que l'EPFL accueillerait le village olympique et la majorité des activités liées au PCE. Les différentes cérémonies (ouverture, clôture et médailles) auraient pour cadre soit le futur stade de la Tuilière, soit le stade Pierre-de-Coubertin. Le Musée olympique accueillerait une partie du PCE.

Le pôle Alpes

Pôle du ski, du snowboard, de la luge et du skeleton, les stations des Diablerets, de Leysin, des Mosses ou de Villars formeraient le cœur des activités alpines des JOJ. Les divers sites seront désignés durant le premier semestre de 2014.

Actuellement seules les épreuves de bobsleigh ne peuvent être organisées sur le territoire vaudois. Cependant, l'EPFL étudie, conjointement avec la Fédération internationale de bobsleigh et de tobogganing (FIBT), dont le siège est à Lausanne, la possibilité de créer, au cœur des villes, des pistes de monobob³ utilisant de la glace artificielle (matériau synthétique). Si une telle piste devait être faisable à un coût et avec un impact environnemental acceptables, des épreuves de monobob pourraient être inscrites au programme des JOJ d'hiver de 2020.

Le pôle Jura

Pôle du ski nordique, le Jura accueillerait les compétitions de ski de fond, de biathlon et de combiné nordique. Quant au saut à ski, il n'existe pas de tremplin en Suisse romande. Les épreuves auraient lieu en France voisine, à 5 km de la frontière suisse, à Chaux-Neuve ou aux Tuffes.

La répartition des sites en pôles permet une identification aisée pour les participants et les spectateurs, un regroupement des sports facilitant la logistique pour les fédérations sportives et une répartition sur l'ensemble du territoire vaudois, fédérant le canton derrière ce projet.

3.3.2. Le programme culturel et éducatif

Le PCE doit être l'une des grandes forces du dossier de candidature « Lausanne 2020 ». Pour ce faire, Lausanne dispose de plusieurs atouts : elle est la ville où se sont développées, depuis un siècle, les valeurs fondamentales de l'olympisme. Elle est au cœur d'un des pôles académiques les plus importants de Suisse. Lausanne est aussi une ville de culture. D'une extraordinaire richesse et diversité avec ses institutions publiques et privées, mais aussi grâce à sa population provenant de 160 pays (42,1 % de la population résidente lausannoise).

Pour les autorités cantonales et lausannoises, le PCE doit être développé en collaboration avec l'UNIL, l'EPFL, l'IMD, l'EHL et les services de la culture, mais aussi Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport (OFSPO), le CIO et les organes en charge de l'intégration. De plus, les comités d'organisation des JOJ d'hiver d'Innsbruck et de Lillehammer doivent être intégrés, afin de créer une continuité entre les JOJ.

Si les thèmes devant être traités dans le PCE sont connus (Olympisme, responsabilité sociale, développement de compétences, expression, bien-être et styles de vie sains), il est actuellement difficile de lister les actions précises qui seront entreprises, en cas d'organisation des JOJ. En effet, il est trop tôt pour savoir quelles seront les technologies en 2020, quels seront les médias utilisés, quelles seront les problématiques du sport, par exemple. Relevons que l'ébauche du programme culturel et éducatif, qui sera proposé en 2016 aux JOJ d'hiver de Lillehammer, vient juste de démarrer.

³ Le monobob se situe entre la luge et le bobsleigh. Il emprunte à la première le côté individuel et couché en arrière (en fait semi-couché dans le monobob) et au second la forme générale de l'engin (sorte de bob à deux raccourci).

3.3.3. L'hébergement

L'hébergement concerne les athlètes, leurs accompagnants, la famille olympique, les spectateurs et les médias. Hors athlètes et accompagnants, la capacité hôtelière de Lausanne et de ses environs est suffisante. Quant au village olympique, il sera situé à Chavannes-près-Renens, au cœur de l'EPFL. Le projet, mené actuellement par l'EPFL, le canton de Vaud et des partenaires privés, consiste en la construction, d'ici à 2019, de 1'500 nouveaux logements pour étudiants pouvant contenir jusqu'à 2'000 lits. Après les JOJ, ces logements seront mis à disposition des étudiants. Actuellement en phase de développement, ce projet permettra de doubler la capacité de logements pour étudiants à l'ouest de Lausanne et répondra à un besoin important et urgent en lits de ce type. Les JOJ laisseraient là un héritage significatif pour la jeunesse estudiantine. Quel que soit le résultat de la candidature lausannoise à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020, ces logements, une des priorités actuelles de l'EPFL, devraient être réalisés, ce qui constitue un gage de sécurité pour ladite candidature.

Ces logements seraient situés à proximité immédiate du nouveau Centre des congrès de l'EPFL (« Swiss Tech Convention Center »), qui sera inauguré en avril 2014. Ce centre, d'une surface de 14'000 m² et d'une capacité de 3'000 personnes, sera l'un des centres les plus avancés technologiquement d'Europe et sera entièrement mis à disposition pour servir de cœur au programme culturel et éducatif des JOJ.

Outre le confort de logements neufs et une situation au cœur d'un campus d'importance et de réputation internationales, le village olympique de l'EPFL offrira la proximité de lieux de restauration adaptés, de transports de masse et de sites de pratiques sportives.

Relevons qu'à l'heure actuelle, la création d'un village olympique « satellite » est envisagée dans le pôle Alpes, afin de faciliter les trajets des équipes. Cependant, l'idée est qu'une fois les compétitions terminées, les athlètes regagnent le village olympique « principal » pour continuer à participer aux festivités et aux activités du PCE. Car, contrairement aux Jeux olympiques « traditionnels », lors desquels les athlètes sont libres de vivre ou non au village olympique, les participants aux JOJ ont l'obligation d'y séjourner durant toute la durée des jeux.

3.3.4. Les transports

Tous les lieux de compétition, mais aussi de fête et ceux liés au PCE sont facilement accessibles par les transports publics. Outre les tl, les CFF, la Poste (cars), le LEB et plusieurs sociétés de transports publics du canton devront être sollicités et des arrangements trouvés, afin d'encourager un usage quasi exclusif de ces moyens de transports. Relevons que lors de l'Euro 2008, les billets des matches faisaient office de tickets de transport valables sur tous les transports publics depuis le lieu de résidence (domicile ou hébergement) jusqu'à celui du match et retour, durant vingt-quatre heures. Cela pourrait servir de base au système qui devrait, alors, être mis en place.

Les athlètes et leurs accompagnateurs seraient pris en charge dès leur arrivée en Suisse et bénéficieraient, au travers de leur accréditation, de la gratuité des transports publics. Des transports particuliers, par exemple du lieu d'hébergement au site de compétition, devraient être organisés dans les pôles Alpes et Jura.

3.3.5. La subsistance – la logistique

Du point de vue de la subsistance, le défi logistique que représenterait l'organisation des JOJ d'hiver est moindre que celui auquel ont dû faire face les organisateurs de la Gymnastrada en 2011 (20'000 participants et 6'000 bénévoles). Mais il existe tout de même, car la qualité et la diversité devront être au rendez-vous sur plusieurs sites en même temps.

La collecte, le recyclage et l'élimination des déchets seront abordés dans le dossier de candidature.

3.3.6. La sécurité – la santé

Le dossier de candidature insistera sur la stabilité et la sécurité de notre pays. Sans les détailler, il abordera les questions sécuritaires sous un angle pratique. Les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, s'engagent à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants, des accompagnants et du public. Les mesures dans le domaine seront adaptées en tenant compte des spécificités de l'événement et de la situation extérieure prévalant au moment de la tenue de JOJ. Il est donc trop tôt, pour dire qui, et avec quels moyens, sera mis sur pied.

Les mêmes considérations prévalent pour l'aspect médical. Nous relèverons, cependant, que des antennes médicales devront être installées sur les différents sites et que, dans les cas les plus importants, différents centres existants à Lausanne, ainsi que le CHUV, devront être à disposition.

4. Aspects financiers

4.1. Coût de la candidature

Brasov et Lausanne ont jusqu'au 17 juin 2014 pour remettre au CIO le dossier de candidature à l'organisation des JOJ d'hiver de 2020. Son contenu, nous l'avons évoqué au chapitre précédent, répond à un cahier des charges extrêmement précis édicté par le CIO. Une fois élaboré, il conviendra de le présenter, de le faire connaître et de le défendre, afin de convaincre la centaine de membres du CIO participant au vote, que le projet « Lausanne 2020 » est supérieur à celui de Brasov. Cette deuxième phase s'achèvera par une présentation formelle devant le CIO en juillet ou août 2015⁴.

Les coûts inhérents à l'élaboration, au dépôt, à la promotion et à la défense du dossier de candidature sont estimés à 2 millions de francs. Ce montant s'explique par la complexité et la précision des réponses à fournir au CIO, ce qui nécessite que ce travail soit confié à une société spécialisée, et par les coûts liés à la promotion tant en Suisse qu'à l'étranger de la candidature. Ces coûts sont pris en charge à part égale par la Ville de Lausanne et par le canton de Vaud. Ils font pour Lausanne l'objet, par le présent rapport-préavis d'une demande d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs.

BUDGET DE CANDIDATURE « LAUSANNE 2020 »

POSTES	PRODUITS	CHARGES
DOSSIER DE CANDIDATURE (études, conseil rédaction, honoraires)		500'000
PRODUCTION VIDÉOS (vidéos promotionnelles et techniques)		500'000
COMMUNICATION (site Internet, brochures, photos)		325'000
ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS NATIONAUX		300'000
LOGISTIQUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYING		150'000
DIVERS (dont ambassadeurs de la candidature et goodies)		225'000
SUBVENTION VILLE DE LAUSANNE	1'000'000	
SUBVENTION ÉTAT DE VAUD	1'000'000	
TOTAL	2'000'000	2'000'000

⁴ Cf. Note 1.

4.2. Budget provisoire des JOJ d'hiver

Si Lausanne devait obtenir l'organisation d'une manifestation de l'envergure des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver, sa tenue nécessiterait la mobilisation de moyens, tant humains que financiers, importants. Les moyens humains consisteraient en pratiquement 2'000 bénévoles et un comité d'organisation d'une septantaine de personnes. Quant aux moyens financiers, le budget de la manifestation est estimé actuellement à 36 millions de francs. Fondé sur la base des documents du CIO et des JOJ d'hiver d'Innsbruck et des indications fournies par le comité d'organisation de ceux de Lillehammer, ce budget sera partie intégrante du dossier de candidature. Toutefois, il importe de relever son caractère provisoire. Seule une attribution des jeux à Lausanne permettrait de disposer de chiffres définitifs.

BUDGET PROVISOIRE « LAUSANNE 2020 »

POSTES	PRODUITS	CHARGES
SITES SPORTIFS		5'000'000
VILLAGES OLYMPIQUES*		5'000'000
PROGRAMME CULTUREL ET ÉDUCATIF		2'600'000
RESSOURCES HUMAINES		6'000'000
TÉLÉCOMMUNICATION, PRODUCTION TV & INTERNET		2'600'000
TRANSPORTS		2'500'000
PUBLICITÉ ET PROMOTION		2'000'000
ADMINISTRATION		2'000'000
SÉCURITÉ ET SERVICES MÉDICAUX		1'300'000
CENTRE DES MÉDIAS		1'000'000
CÉRÉMONIES		1'000'000
RESTAURATION		850'000
ÉVÉNEMENTS PRÉOLYMPIQUES		500'000
AUTRES DÉPENSES (dont divers et imprévus)		3'650'000
SPONSORING	5'250'000	
SUBVENTION VILLE DE LAUSANNE	8'000'000	
SUBVENTION ÉTAT DE VAUD	8'000'000	
SUBVENTION CONFÉDÉRATION	8'000'000	
CONTRIBUTIONS DIVERSES (CIO, communes hôtes)	6'000'000	
RECETTES DIVERSES	750'000	
TOTAL	36'000'000	36'000'000

*Ce poste comprend les dépenses pour l'hébergement et la restauration des athlètes au sein des villages olympiques (principal et satellite). Selon les directives reçues, ce montant est couvert par une contribution du CIO d'un montant équivalent, figurant sous « Contributions diverses ».

4.3. Principe de l'octroi d'une subvention et d'une garantie de couverture de déficit

A la lecture de ce budget, il importe de relever, qu'à l'opposé des Jeux olympiques, qu'ils soient d'été ou d'hiver, les JOJ ne jouissent pas encore d'une visibilité planétaire. De ce fait, il est illusoire de tabler sur une couverture des dépenses uniquement grâce au sponsoring et aux droits TV. C'est pourquoi, la part attendue des collectivités publiques, de même que celle du CIO, est importante. De plus, certains éléments influant directement sur l'équilibre budgétaire d'un tel événement (engouement du public par exemple) restent aléatoires et ne peuvent être connus précisément que peu avant ou durant son déroulement. Comme dans beaucoup de manifestations sportives d'envergure, le retour sur investissement des JOJ à Lausanne consistera avant tout en un impact sur, entre autres, l'image de la ville et du canton en Suisse et dans le monde sportif national et international, sur la promotion du sport comme élément de cohésion sociale chez les jeunes, ou sur la promotion de nos hautes écoles de par le monde.

Dans l'immédiat, la garantie d'un soutien des pouvoirs publics, à tous les échelons (Confédération, canton, commune), permettra à la candidature d'aller de l'avant. C'est pourquoi, considérant le soutien, déjà acquis, du canton de Vaud et, en cas d'obtention des JOJ d'hiver de 2020, de la Confédération, la Municipalité sollicite de votre Conseil le principe de l'octroi, en faveur du futur comité d'organisation desdits JOJ, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit. Dites subvention et garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des JOJ d'hiver 2020, d'un préavis ad hoc dans les meilleurs délais. Relevons, qu'une procédure similaire et aux mêmes conditions sera entreprise au niveau cantonal.

5. Infrastructures

Les infrastructures nécessaires à la tenue des JOJ d'hiver sont soit existantes, soit auront un caractère provisoire. C'est par exemple, dans le Pôle Lausanne, en l'état actuel du dossier, le cas des aménagements prévus au Palais de Beaulieu (sports de glace et centre de presse) ou au centre sportif de l'UNIL (piste de patinage de vitesse). Ces travaux figurent dans le budget provisoire présenté au chapitre précédent. Aucune infrastructure, en particulier sportive, ne devra être réalisée spécifiquement pour les JOJ. Toutefois, le Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) devra être rénové et transformé pour pouvoir être à même d'accueillir les tournois de hockey sur glace prévus au programme des JOJ. Cependant, sa réfection et sa transformation, de même que son intégration au projet de piscine olympique couverte, sont prévues de longue date. Plusieurs variantes sont à l'étude. L'une d'elles prévoit la démolition et la reconstruction du CIGM aux standards actuels en matière de confort, mais aussi, et surtout, d'efficacité énergétique. Cette variante a les faveurs de toutes les parties concernées, mais est la plus chère. La candidature « Lausanne 2020 » pourrait être le déclencheur nécessaire à son choix et à sa réalisation. Le nouveau CIGM deviendrait, avec le village olympique, l'héritage tangible de ces jeux pour les générations futures. Toutefois, cela n'est possible que si les autorités vaudoises contribuent de façon significative au financement de ces travaux.

6. Incidences sur le budget

6.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	1'000	0	0	0	1'000
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	1'000	0	0	0	1'000

6.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

6.2.1 Charges d'intérêts

Cet objet étant amorti en une fois, il ne générera qu'une charge d'intérêt de 15'100 francs, en 2014 uniquement.

6.2.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, soit une année, le crédit sera entièrement amorti en 2014.

6.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2020 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	15.1
Amortissement	1'000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'000.0
Total charges suppl.	1'015.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1'015.1
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	1'015.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1'015.1

6.2.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant de 6 millions de francs, réparti en une fois 1 million de francs, en 2014, pour la couverture des frais de candidature, et en une fois 5 millions de francs, en 2020, comme subvention en cas de réussite de ladite candidature. La différence provient, suite aux études entreprises, d'un affinage du budget nécessaire à l'organisation des JOJ. Toutefois, le montant réellement nécessaire ne pourra être connu qu'une fois les jeux attribués.

7. Postulat de M. Jacques Pernet

Le postulat de M. Jacques Pernet, intitulé « Etude de la pose de candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'une prochaine olympiade » a été déposé le 12 octobre 2010 et a été soumis, le 23 novembre 2010⁵, à l'examen d'une commission, puis, sur proposition de cette dernière, renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 septembre 2011⁶.

Rappel du postulat

Dans son postulat, M. Pernet demande à la Municipalité de Lausanne qu'elle entreprenne les études nécessaires, en collaboration avec l'Etat de Vaud, afin de déterminer la faisabilité ou non de la tenue en notre ville des Jeux olympiques de la jeunesse. Quant à l'aspect financier de la tenue de ces jeux, il estime que les retombées qu'ils induiraient directement ou indirectement, avant, pendant et après la manifestation, devraient compenser les coûts d'organisation.

Réponse de la Municipalité

Au-delà des aspects financiers, qui ne peuvent aujourd'hui, sept ans avant la manifestation, être considérés comme définitifs, la tenue d'un événement aussi important que les Jeux olympiques de la jeunesse serait, à

⁵ Bulletin du Conseil communal (BCC) 2010-2011, tome I, p. 454.

⁶ BCC 2011-2012, tome I, pp. 209-213.

n'en pas douter, une formidable opportunité économique, sociale et humaine. Ces jeux, à taille humaine, destinés à promouvoir des valeurs auxquelles la Municipalité adhère, seraient l'occasion unique de démontrer le savoir-faire et le dynamisme d'une ville, d'une région, d'un canton, riches de la diversité de celles et ceux qui l'habitent. C'est pourquoi, convaincue de son bien-fondé, elle soutient la candidature « Lausanne 2020 », et espère qu'elle bénéficiera du soutien de votre Conseil.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/2 de la Municipalité, du 16 janvier 2014

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs destiné à couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation, à Lausanne, des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 ;
3. d'amortir en un an le crédit prévu sous chiffre 2 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'accepter le principe de l'octroi au futur comité d'organisation, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit, étant entendu que dites subventions et garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020, d'une demande formelle d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, destiné à couvrir la part de la Ville au financement de ladite organisation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud